

### **Processus de participation du CJB dans le domaine du cinéma**

Depuis 2006, l'encouragement du cinéma dans l'ensemble du canton de Berne relève de Pro Cinéma Berne. C'est donc cet organe qui est compétent dans ce domaine, également pour soutenir les projets cinématographiques qui voient le jour dans le Jura bernois.

En référence notamment à son concept culturel 2018-2022, le Conseil du Jura bernois (CJB), respectivement sa commission Culture, a entrepris des démarches auprès de l'Office de la culture afin que les spécificités du Jura bernois puissent être prises en compte dans l'analyse des demandes de subventions par Pro Cinéma Berne.

Dans sa séance plénière du mercredi 28 octobre 2020 en visioconférence, le CJB a statué sur les propositions de l'Office de la culture permettant de davantage prendre en compte les spécificités de la région. Le plénum a accepté à l'unanimité ces propositions qui consistent à :

- intégrer le CJB dans les procédures de nomination d'un-e membre francophone (ou bilingue) au sein de la commission de Pro Cinéma Berne ;
- consulter le CJB sur les projets qui concernent spécifiquement le Jura bernois. Le CJB a alors la possibilité de rédiger un préavis argumenté pour recommander une décision positive ou négative à la commission de Pro Cinéma Berne ;
- consulter le CJB sur les projets de films extracantonaux. En effet, le règlement de Pro Cinéma Berne permet ce type de soutien, selon trois critères. L'un d'entre eux fait référence à la forte signification culturelle du projet pour le canton de Berne. Pour le présent critère, le CJB peut émettre un argumentaire, si le projet montre une forte signification culturelle pour le Jura bernois.

### **Réseau égalité Berne francophone – période 2021-2024**

Commission extraparlamentaire permanente régionale, le Réseau égalité Berne francophone fait le lien entre le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH) et les diverses organisations et institutions qui s'occupent de questions relatives à l'égalité des sexes dans le Jura bernois et dans l'arrondissement administratif de Biel/Bienne<sup>1</sup>. Pour rappel, le Réseau égalité Berne francophone a été institué en 2016 pour remplacer l'Antenne interjurassienne de l'égalité (AIJE).

Conformément à l'article 6a, alinéa 1 de l'ordonnance sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat, le CJB est consulté lors de la nomination des membres du Réseau égalité Berne francophone, sur proposition de la Chancellerie d'Etat.

---

<sup>1</sup> [https://www.sta.be.ch/sta/fr/index/gleichstellung/gleichstellung/Gleichstellunsnetzwerk\\_Reseau\\_egalite\\_Berne\\_francophone.html](https://www.sta.be.ch/sta/fr/index/gleichstellung/gleichstellung/Gleichstellunsnetzwerk_Reseau_egalite_Berne_francophone.html)



Dans sa séance plénière du mercredi 28 octobre 2020, le CJB a pris position sur la composition du Réseau égalité Berne francophone pour la nouvelle période 2021-2024. Le CJB préavise favorablement les candidatures de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B), du Collectif de la Grève des femmes et de l'antenne biennoise de l'association Business and Professional Woman Suisse (BPW Switzerland).

## Autres dossiers

Durant le mois d'octobre 2020, le CJB a également :

- rencontré trois Directions cantonales dans le cadre de ses séances annuelles :
  - o la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
  - o la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)
  - o la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
- rencontré une délégation de l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B) afin de faire le point sur les dossiers en commun et sur la collaboration au sens large entre les deux structures ;
- rencontré la Fondation de la Pimpinière dans le cadre de la commission Santé, affaires sociales et intégration (SSI) du CJB ;
- pris position dans le cadre de la procédure de consultation relative à la modification de la loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement ;
- pris position dans le cadre de la procédure de consultation relative à la loi sur la santé publique ;
- versé des subventions conjointes CJB – République et canton du Jura aux associations sportives intercantionales pour un total de 38'950 francs ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

## Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

*La Neuveville, le 4 novembre 2020*

